

CDI mode d'emploi 2026-2027

Quand et comment puis-je venir au CDI ?

➤ Horaires d'ouverture du CDI

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi
De 8h30 à 16h45 (semaine B) ou 17h45 (Semaine A)

- Pendant les récréations
- Pendant les heures de permanence
- Pendant la pause déjeuner
- Pour assister à un cours

➤ Pour venir au CDI sur un temps de permanence, il faut d'abord s'inscrire auprès des surveillants puis nous présenter la feuille d'inscription.

➤ Le planning d'ouverture est :

- Affiché chaque semaine sur la porte du CDI, dans la salle des professeurs et à chaque niveau.
- Accessible via votre application e-sidoc via EcoleDirecte (Accueil puis informations pratiques)

 Lorsque sur le planning une **heure est signifiée en "bleue"**, cela signifie qu'il y a un cours et donc le CDI est inaccessible.

Que puis-je faire au CDI ?

➤ Être aidé et conseillé par les professeurs documentalistes et/ou les Mini Docs (Collège) et la Doc Team (Lycée)

Nathalie Lecourt-Bénard et Florence Noury
(professeures documentalistes)

➤ Consulter et emprunter plusieurs types de documents papier :

- Dictionnaires et encyclopédies (usuels)
- Périodiques
- Livres documentaires
- Livres de fiction (romans, essais...)
- BD / mangas / romans graphiques
- Manuels scolaires

Les livres et revues sont empruntables pour une durée de 15 jours (hors mangas).

Il est possible de réserver un document ou de prolonger son emprunt.

La liste des emprunts effectués apparaît sur l'application e-sidoc via EcoleDirecte. Les réservations sont possibles en ligne.



Les documents doivent être rendus directement aux professeurs documentalistes ou dans la boîte à livres au bout du couloir.



Si un livre est perdu ou abîmé : il doit être remplacé (état neuf) ou remboursé.

➤ Utiliser les ordinateurs afin d'effectuer des recherches uniquement dans le cadre scolaire.

- Sur le portail e-sidoc
- Sur Internet



Règles à respecter pour utiliser Internet :

- L'utilisation de forums, de blogs, de jeux, de mails personnels est interdite. Un logiciel de surveillance à distance est installé sur chaque ordinateur.
- 2 élèves maximum par ordinateur.
- Les collégiens doivent demander au préalable l'accord des professeurs documentalistes
- Collégiens et lycéens devront utiliser leur session personnelle
- La **charte informatique** de STV doit être également respectée au CDI.

➤ Assister à un cours effectué par une professeure documentaliste

- D'Education aux Médias et à l'Information,
 - De méthodologie de travail
 - Et/ou de méthodologie en art Oratoire
- Jouer aux échecs, dessiner, participer à des créations collectives, des projets

Comment se comporter au CDI ?

- Le CDI est un lieu collectif de recherche et de lecture, de découverte culturelle.
- Ce n'est pas une salle d'études sauf si on utilise les ressources du CDI :



On n'y vient pas pour faire ses devoirs ou réviser mais pour utiliser les ressources mises à votre disposition. (Pour les devoirs et les révisions, il faut aller en permanence.)

- Ce lieu nécessite le **respect de quelques règles élémentaires** :
- Je parle à voix basse...
- Je me déplace doucement, sans courir.
- Je pense à apporter mon matériel (papier, stylos, clé USB...)
- Je **range** les documents, les tables et les chaises avant de partir.
- Je ne mange ni ne bois au CDI
- je n'apporte pas de téléphone.

Photocopier et imprimer des documents :

En noir et blanc. 0,10 € / unité.

En couleur 0,40 € / unité

J'ai envie de participer au CDI en tant que membre des Mini Doc (Collège) ou membre de la Doc Team (Lycée) ?

- Participer ... mais à quoi ?

En collaboration avec les professeurs documentalistes

- Gestion du CDI (Emprunts-prêts-rangement- aménagement)
- Communication du CDI (création d'affiches)
- Proposition et gestion de projets culturels mais aussi sur des thématiques plus "humaines"
- Suggestion d'acquisitions
- Gestion du book Club
- Organisations de prix littéraires
- Organisation de concours (poésie, dessins Manga)
- Suggestion sur l'amélioration du CDI en fonction des besoins
-

- **Comment participer ?**

Auprès des professeurs documentalistes ou d'un Mini Doc pour le collège, ou d'un membre de la Doc Team au lycée :

- Se renseigner sur le fonctionnement
- Déposer une candidature



Au lycée, les élèves de terminale ayant à effectuer un "engagement" seront prioritaires.